



# AVIS DE COURSE

## 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

## 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

## 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

**8 euros pour les simples et 10 pour les doubles**

## 5. POULES ou GROUPE DE QUALIFICATION

*Groupe de 2 personnes par heat*

## 6. PROGRAMME

- 6.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date 04/05/2014 de 11h30 à 12h30

- 6.2. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 13h00.

## 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 04/05/2014 ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

## 8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Parcours construit ou raid selon la météo



## **9. CLASSEMENT**

**9.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

## **10. RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **11. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : 0298694298 ou 0637959602